

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 20 février 2018
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	Excusée
JACQUIER Jérôme		SOUCAS Alexandre	
LEBOISSARD Anne		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 5 personnes.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 16 janvier 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 21 novembre 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.
- b) Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séance du lundi 18 décembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
- c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 30 janvier 2018. M. Pierre LINGJAERDE, Président - (Préavis sur les délibérations N^{os} 2015-2020 - D 074 et D 075).
- d) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 6 février 2018. Mme Claudine HENTSCH, Présidente. (Préavis sur les délibérations N^{os} 2015-2020 - D 076 et D 077).
- e) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du jeudi 8 février 2018. M. Alexandre SOUCAS, Président. (Préavis sur la délibération No 2015-2020 - D 078).

5. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération 2015-2020 - D 074** – Proposition du Maire relative à l'abrogation du règlement du fonds « Aide sociale en Suisse » - LC 02 520 et du règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse de la commune d'Anières - LC 02 521 du 9 décembre 2013.
- ✚ **Délibération 2015-2020 - D 075** – Proposition du Maire relative à l'abrogation du règlement du fonds « Aide humanitaire » - LC 02 590 et du règlement relatif à l'octroi de subvention destinées à des associations d'aide à l'étranger de la commune d'Anières - LC 02 591 du 12 novembre 2013.
- ✚ **Délibération 2015-2020 - D 076** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 35'000 F pour la création d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42.
- ✚ **Délibération 2015-2020 - D 077** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 285'000 F pour la réalisation d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Boug pour une durée de deux années. Fonction : Transports publics – Trafic d'agglomération : Rubrique 6220.00.313.0028 – Frais de fonctionnement de la navette lacustre.
- ✚ **Délibération 2015-2020 - D 078** – Proposition du Maire relative à la demande de LEOPARD SA de constituer la parcelle N° 5035/RF 25 en dépendance de la parcelle N° 6271/RF 25 et de transférer les droits à bâtir de la parcelle N° 5035 /RF 25 à la parcelle N° 6269/RF 25, qui disposera d'un total de 359m² de droits à bâtir, parcelles situées 8-10-chemin de Bassy à Anières.

- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 20 février 2018 à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle prie l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Mme Mony SIMOS.



Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 16 janvier 2018

Mme Elisabeth BERY ne comprend pas la phrase qui se trouve à la page 8 concernant les jobs d'été « M. le Maire lui répond qu'étant donné que le service technique fait partie désormais du CoHerAn, ils n'ont pas tellement le choix d'uniformiser et le sujet va être rediscuté entre les Exécutifs des trois communes ».

M. le Maire explique qu'étant donné qu'il s'agit d'un service technique intercommunal, il faut que cela puisse entrer dans la gestion globale des trois communes, car tout le monde travaille désormais ensemble. Si Anières propose des jobs d'été alors que les deux autres communes n'en proposent pas, le risque est de se retrouver avec trop de monde au service technique et cela pourrait poser des problèmes organisationnels.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau

- Challenge Hockey 2018 « Elus genevois ». 2^{ème} édition du Challenge Hockey des Elus genevois le vendredi 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets – dès 18h. Le document a été mis sur CMNet.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Rapports des commissions.

a) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 21 novembre 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Anita PORDES qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Anita PORDES pour son rapport.

b) Rapport de la commission ad hoc « PDCom ». Séance du lundi 18 décembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**



Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN pour son rapport.

c) Rapport de la commission « Finances ». Séance du mardi 30 janvier 2018. M. Pierre LINGJAERDE, Président - (Préavis sur les délibérations N^{os} 2015-2020 – D 074 et D 075).

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre LINGJAERDE qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Pierre LINGJAERDE pour son rapport.

d) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 6 février 2018. Mme Claudine HENTSCH, Présidente. (Préavis sur les délibérations N^{os} 2015-2020 – D 076 et D 077).

Mme la Présidente donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI fait l'intervention suivante :

« Bien que le groupe Ensemble pour Anières trouve intéressante la mise en place d'un mode de transport lacustre entre les deux rives, il n'adhère cependant pas au projet tel que proposé aujourd'hui, qui vise à relier Anières à Versoix, et ceci pour différentes raisons.

L'adhésion des Aniérois est faible : le résultat du sondage effectué sur Corsier, Anières et Hermance a reçu 418 retours, sur 2636 envois.

Sur ces 418 retours, 272 réponses étaient positives, – à la fois des utilisateurs potentiels réguliers et des utilisateurs potentiels ponctuels –. Sur ces 272 réponses positives, combien de personnes ont-elles répondu en y ajoutant une condition, comme par exemple : « j'utiliserai la navette que si je peux emmener mon vélo sur le bateau » ? Statistiquement, une réponse conditionnée ne peut être considérée comme positive et doit être exclue du comptage. De plus, on peut considérer que les 2218 personnes qui n'ont pas pris le temps de répondre sont des personnes peu intéressées par ce projet. Ce projet ne fait donc pas véritablement l'approbation des habitants de de notre région, telle est notre lecture du résultat de ce sondage.

Tenant compte de la mise en service de cette navette annoncée pour le 11 juin prochain, ce projet n'est pas suffisamment abouti selon nous, car des questions importantes se posent encore.

Qu'en est-il de son financement ?

Pour un coût de plus de 1 million sur deux ans – temps minimum de test exigé par la CGN – et des recettes estimées à 250'000 francs sur la même période, comment va être financée la différence ? Les communes de Corsier et d'Hermance vont-elles participer au financement de ce projet ? Et si oui, à quelle hauteur ? La même question se pose pour la commune de Versoix.

Ensemble Pour Anières relève au passage que le coût de l'étude menée pour ce projet test s'élève tout de même à 70'000 francs ce qui lui paraît être une somme non négligeable.

Qu'en est-il du prix de l'abonnement ?

Pour le transport en navette seulement, sera-t-il de 1800 francs annuellement pour les personnes extérieures à la commune, comme indiqué par M. Stucki, ou de 500 francs, comme annoncé dans le sondage et à travers la presse ? Par qui et comment vont être définis les tarifs ?

Comment va être résolue l'accessibilité à ce mode de transport pour les personnes à mobilité réduite, sachant que ces bateaux ne sont pas adaptés à leur situation ? De plus, l'accès au lac est très pentu, donc difficilement praticable pour une personne handicapée ou âgée.



Par ailleurs, selon la matrice produite par le Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) de la région du Grand Genève, portant à la fois sur les transports publics, le réseau routier, la mobilité douce et le stationnement, dont l'état de référence date de 2014, il est estimé une demande d'environ 450 voyages par jour, essentiellement de pendulaires du Grand-Genève.

Une réelle question quant au stationnement se pose donc. Pour permettre aux utilisateurs de la navette de déposer leur voiture la journée à Anières, il est envisagé d'aménager en zone de stationnement longue durée, 30 places dans le parking de l'Ancien Lavoir et 10 places situées sur la route d'Hermance. Ensemble pour Anières relève que cet aménagement se fera au détriment des autres usagers, tels que les gens de passage, les visiteurs de la galerie, les clients des commerces et des restaurants, les personnes se rendant au temple, les usagers du port, les Aniérais eux-mêmes, etc.

Sans places de stationnement suffisantes pour les automobilistes – et Monsieur Stucki annonce qu'il faut s'attendre à un nombre élevé de voitures – les potentiels passagers pourraient choisir de se déplacer en vélo. Qu'en est-il de leur stationnement et de leur embarquement sur le ColVERT ?

Le groupe Ensemble Pour Anières souhaite relever d'autres points importants encore :

Le port d'Anières est l'accès le plus important au lac pour ses habitants. Ensemble pour Anières souhaite qu'il soit maintenu prioritairement comme zone de détente, car bien qu'Anières se situe dans le haut du palmarès des communes possédant l'une des plus longues étendues de rives lacustres, elle ne possède que très peu d'accès public au lac. Ensemble pour Anières souhaite donc privilégier ce lieu de détente et de rencontre, car il participe au bien vivre ensemble.

Dans le projet qui nous occupe, la CGN demande qu'un abri soit aménagé pour les voyageurs. Un projet pour cet abri nous sera soumis dans le cadre d'une étude sur l'embellissement du port et du village. Pour nous, cet abri va plutôt amputer l'espace réservé à la détente.

Par ailleurs, ce projet qui va amener un nombre important d'utilisateurs venant de l'extérieur, se heurte à la philosophie du Masterplan et aux travaux actuels menés dans le cadre de l'étude du plan directeur communal. En effet, après avoir relevé les nuisances dues à l'augmentation continue du trafic routier sur la commune, il est question aujourd'hui de rendre à la route d'Hermance sa fonction première de route villageoise en faisant passer le plus gros du trafic sur la route de Thonon, d'aménager des axes dits « chemin des écoliers », d'imaginer la rue Centrale en zone piétonne, etc.. A notre sens, ce projet de navette lacustre ne s'inscrit pas dans l'étude menée parallèlement par la commission ad hoc « Plan Directeur Communal » qui vise, entre autre, la diminution du trafic routier dans la commune.

Ensemble Pour Anières n'est pas opposé à des projets innovants, écologiques et fédérateurs et relève avec satisfaction l'ambition de nos autorités de vouloir contribuer, à hauteur des possibilités de la commune, à la résolution du problème important de la circulation dans notre canton.

Cependant, l'offre proposée par Anières pour se rendre sur la rive droite et jusqu'à la gare Cornavin, existe déjà aujourd'hui, dans un même temps de trajet, grâce à la ligne des TPG « G+ ». Cette ligne a en plus l'avantage d'avoir un parking au départ de Veigy et d'être reliée au bus B.

Et puis, au vu de l'arrivée prochaine du CEVA, ne serait-il pas plus pertinent de faire une étude sur les rabattements des habitants de la région Arve et Lac sur les gares du CEVA ?

Enfin, relevons encore que durant la phase test de la navette, des travaux importants sur la route Suisse viendront perturber la ligne du bus U et V, desservant Versoix-Bourg à la Gare de Cornavin.

Ensemble pour Anières n'est donc pas favorable au projet des navettes lacustres tel que proposé, non pas parce qu'il ne veut pas d'un projet innovant, écologique et fédérateur, mais parce que celui proposé

- n'est pas suffisamment abouti, tenant compte de sa mise en service annoncée pour la mi-juin ;
- est inadapté à la configuration et aux infrastructures actuelles de notre commune ;
- nuit à la zone de détente qu'est le port, accès public le plus important au lac pour les aniérais ;



- va à l'encontre d'un objectif important du plan directeur communal : « la maîtrise du trafic routier dans notre village » ;
- présente un coût démesuré par rapport au peu d'avantages qu'il va apporter tant pour les aniérais que pour la région. »

M. Pierre LINGJAERDE informe que son groupe n'est pas d'accord avec les propos du groupe Ensemble pour Anières. Il ne souhaite pas refaire le débat qui a eu lieu en commission, mais indique que le groupe PLR va soutenir massivement ce projet. Il trouve facile de dire que « c'est très bien mais pas chez nous » et eux disent « oui, c'est très bien, chez nous ! ».

M. le Maire ajoute qu'effectivement ce n'est pas le moment de refaire le débat. Il regrette qu'un certain nombre de contre-vérité aient été données par la prise de parole de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Il cite par exemple le coût supérieur à 1 million sur deux ans, qui n'est pas correct car le coût sera inférieur à ce montant.

Il explique que ce projet n'est pas en opposition avec l'étude en cours du PDCOM car les mandataires encouragent la Commune à aller dans ce sens pour la mobilité étant donné que ce projet s'intègre tout à fait dans la vision du développement de la Commune. Il souhaite également rappeler que plusieurs lignes de bus (E - B), avant d'être reprises par l'Etat, ont été soutenues et payées intégralement par une commune au départ.

M. le Maire encourage les Conseillers à soutenir ce projet. Il est conscient qu'il s'agit d'un projet pionnier et même si des améliorations peuvent encore être apportées, il faut savoir prendre des risques mesurés. Il souligne encore qu'il s'agit d'une phase test de deux ans et un bilan sera fait à l'issue de cette période d'essai.

e) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du jeudi 8 février 2018. M. Alexandre SOUCAS, Président. (Préavis sur la délibération No 2015-2020 - D 078).

Mme la Présidente passe la parole à M. Alexandre SOUCAS qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS pour son rapport.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projet de délibérations.

DELIBERATIONS

* M. le Maire informe que comme il s'agit de grever cette parcelle d'une servitude, l'usage veut que la Présidente participe au vote. *Page 10 avant délib. 78*

La parole n'étant ^{pas} plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.



Délibération 2015-2020 - D-074 - Proposition du Maire relative aux abrogations des règlements suivants :

LC 02 520 : Règlement du fonds « Aide sociale en Suisse »

LC 02 521 : Règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse de la commune d'Anières

Vu l'approbation du Conseil municipal pour la création du fonds « Aide sociale en Suisse » en date du 18 octobre 2011, délibération approuvée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de



l'Environnement (DIME) et exécutoire après le délai référendaire, soit le 29 novembre 2011 (délibération N° 4) ;

Vu l'approbation du Conseil municipal pour la modification du règlement du fonds « Aide sociale en Suisse » du 18 juin 2013, délibération approuvée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (DIME) en date du 9.9.2013. Rubrique du plan comptable N° 05-23302 (Bilan) (délibération N° 32) ;

Vu l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, du modèle comptable harmonisé (MCH2) qui impose pour chaque fonds la création d'un règlement ou sa dissolution ;

Vu que les règlements en vigueur pour l'aide sociale en Suisse ne répondent plus aux critères fixés et qu'il a été convenu, au moment de l'élaboration du budget de l'année suivante, que la commission sociale fixe un montant global dans la ligne budgétaire du compte de fonctionnement qui lui est réservée, soit :

Fonction : Action d'entraide dans le pays : Rubrique : 5920.00.363.60.08 : Fonds aide sociale en Suisse ;

Vu que le fonds au bilan : Fonction : Action d'entraide dans le pays : Rubrique : 5920.00.29100.01 : Fonds aide sociale en Suisse est au 31.12.2017 à 0 F ;

Vu les rapports de la commission Finances, du lundi 30 octobre 2017 et mardi 30 janvier 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour abroger les règlements suivants :

- LC 02 520 : Règlement du fonds « Aide sociale en Suisse »
- LC 02 521 : Règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse de la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 130, alinéa 4, lettre c) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (Majorité) - 0 non, 1 abstention**

1. D'accepter l'abrogation des règlements suivants :

- LC 02 520 : Règlement du fonds « Aide sociale en Suisse »
- LC 02 521 : Règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse de la commune d'Anières

au 31.12.2017.

2. De supprimer le fonds au bilan : Fonction : Action d'entraide dans le pays : Rubrique : 5920.00.291.00.01 : Fonds aide sociale en Suisse.

3. De poursuivre sa politique d'aide sociale en Suisse selon les montants fixés dans le budget respectif, soit au minimum 0,7 % des charges du compte de fonctionnement, hors amortissements, provisions et péréquation intercommunale.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

👉 **Délibération 2015-2020 – D-075 – Proposition du Maire relative aux abrogations des règlements suivants :**
LC 02 590 : Règlement du fonds « Aide humanitaire »



LC 02 591 : Règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger de la commune d'Anières

Vu l'approbation du Conseil municipal pour la création du fonds « Aide humanitaire » en date du 30 janvier 2007, délibération approuvée par le Département du Territoire (DT) en date du 12 mars 2007 (délibération N° 67) ;

Vu l'approbation du Conseil municipal relative au règlement du fonds « Aide humanitaire » le 20 février 2007, exécutoire à l'issue du délai référendaire, soit le 31 mars 2007 (délibération N° 70) ;

Vu l'approbation du Conseil municipal relative à la modification du règlement du fonds « Aide humanitaire ». Rubrique du plan comptable au bilan N° 05-23301 (délibération N° 31), délibération approuvée par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 9 septembre 2013 ;

Vu l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, du modèle comptable harmonisé (MCH2) qui impose pour chaque fonds la création d'un règlement ou sa dissolution ;

Vu que les règlements en vigueur pour l'aide humanitaire ne répondent plus aux critères fixés et qu'il a été convenu, au moment de l'élaboration du budget de l'année suivante, que la commission sociale fixe un montant global dans la ligne budgétaire du compte de fonctionnement qui lui est réservée, soit :

Fonction : Action d'entraide à l'étranger : Rubrique : 5930.00.36380.01 : Fonds aide à l'étranger ;

Vu que le fonds au bilan : Fonction : Action d'entraide à l'étranger : Rubrique : 5930.00.291.00.00 : Fonds aide à l'étranger est au 31.12.2017 à 0 F ;

Vu les rapports de la commission Finances, du lundi 30 octobre 2017 et mardi 30 janvier 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour abroger les règlements suivants :

- LC 02 590 : Règlement du fonds « Aide humanitaire »
- LC 02 521 : Règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger de la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 130, alinéa 4, lettre c) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
14 oui (Majorité) - 0 non, 1 abstention**

4. D'accepter l'abrogation des règlements suivants :

- LC 02 590 : Règlement du fonds « Aide humanitaire »
- LC 02 591 : Règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger de la commune d'Anières

au 31.12.2017.

5. De supprimer le fonds au bilan : Fonction : Action d'entraide à l'étranger : Rubrique : 5930.00.29100.00 : Fonds aide à l'étranger.

6. De poursuivre sa politique d'aide sociale à l'étranger selon les montants fixés dans le budget respectif, soit au minimum 0,7 % des charges du compte de fonctionnement, hors amortissements, provisions et péréquation intercommunale.



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-076 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 35'000 F pour la création d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu les projets en cours sur le territoire communal qui vont diminuer fortement les possibilités de stationnement ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager cette étude en vue de réaliser un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42 ;

Vu la proposition d'honoraires du bureau d'ingénieurs civils Thomas JUNDT SA à Carouge, datée du 23 novembre 2017 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 6 février 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, pour engager cette étude pour la création d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui (Unanimité) – 0 non - 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement d'une étude pour la création d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 35'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'étude dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation des travaux pour la création d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'étude de TTC 35'000 F.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-077 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 285'000 F pour l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années.**

**Transports publics – Fonction : Trafic d'agglomération : Rubrique 6220.00.313.0028
– Frais de fonctionnement de la navette lacustre**

Vu l'étude initiée par la Commune visant à réaliser une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg ;

Vu le sondage réalisé auprès des habitants des communes de Corsier, Hermance et Anières – CoHerAn ;



Vu les différentes démarches effectuées auprès des instances communales, cantonales, fédérales pour fédérer ce projet de navette lacustre ;

Vu qu'il n'y avait pas de rubrique 6220.00.313.0028 dans la fonction « Trafic d'agglomération », voté dans le cadre de la délibération N° 68 du budget de fonctionnement 2018 par le Conseil municipal le 14 novembre 2017, approuvé par le Département Présidentiel le 14 décembre 2017, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 15 janvier 2018 ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 6 février 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 285'000 F visant à ouvrir une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération définissant, entre autres, l'utilisation de ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 285'000 F ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
11 oui (Majorité) - 2 non, 2 abstentions**

1. D'accepter l'ouverture d'une ligne de transport lacustre entre Anières et Versoix-Bourg pour une durée de deux années.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2018, soit un montant de TTC 285'000 F dans la fonction : Trafic d'agglomération : Rubrique 6220.00.313.0028 – Frais de fonctionnement de la navette lacustre – Compte à créer.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 dans le compte de fonctionnement 2018 en dépense supplémentaire - Fonction : Trafic d'agglomération : Rubrique 6220.00.313.0028 – Frais de fonctionnement de la navette lacustre.
4. De proposer au département de l'environnement, des transports et de l'agriculture d'inscrire dans son plan directeur de mobilité ce tracé de navette lacustre Anières – Versoix-Bourg.
5. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

plus
** v/ page 6*
Délibération 2015-2020 – D-078 – Proposition du Maire relative à la demande de LEOPARD SA de constituer la parcelle N° 5035/RF 25 en dépendance de la parcelle N° 6271/RF 25 et de transférer les droits à bâtir de la parcelle N° 5035 /RF 25 à la parcelle N° 6269/RF 25, qui disposera d'un total de 359m² de droits à bâtir, parcelles situées 8-10-chemin de Bassy à Anières

Vu la délibération N° 8 « Dérogation densité ou surface de plancher - Requête en autorisation de construire DD 104419-1/LEOPARD SA – Parcelles N°s 1462, 5227, 5429, 5035, 3825/Flle 25 – 8,10, 10A, chemin de Bassy » du 13 décembre 2011, votée à l'unanimité par le Conseil municipal ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 30 mai 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, de maintenir les restrictions des droits à bâtir concernant les parcelles N°s 6269 et 6270 – Bassy 8-10, figurant dans les actes notariés des 6, 12 et 15 mai 2014 ;



Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du jeudi 8 février 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour que le bâtiment N° 98 situé sur la parcelle N° 5035/RF 25 devienne une dépendance de la parcelle N° 6271/RF 25 et que les droits à bâtir de 107m² soient transférés sur la parcelle N° 6269/RF 25, sans modification de la densité de 0.33 globale accordée par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2011 ;

Vu le projet d'acte rédigé par l'étude KELLER GLASER & BEAUD ZURCHER à Genève du 9 janvier 2018 faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre k) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par**

15 oui (Majorité) – 1 non – 0 abstention - (La Présidente vote)

1. D'accepter la demande de LEOPARD SA de constituer la parcelle N° 5035/RF 25 en dépendance de la parcelle N° 6271/RF 25 et de transférer les droits à bâtir de la parcelle N° 5035 /RF 25 à la parcelle N° 6269/RF 25, qui disposera d'un total de 359m² de droits à bâtir, parcelles situées 8-10-chemin de Bassy à Anières.
2. De charger le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6
Projets de motions.**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de motions et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7
Projets de résolutions**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8
Propositions du Maire et des Adjoints**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer à la commission « Urbanisme et constructions » le projet d'annulation de la délibération N°74 du 28 avril 2015 qui était les travaux de réaménagement de l'espace devant la salle communale et terrain de football pour CHF 850'000.- étant donné que celle-ci est désormais intégrée dans le PDCOM.

Le renvoi à la commission de l'urbanisme est accepté à l'unanimité.

M. le Maire propose de fixer une date pour la commission Ad hoc « Le Léman ».

La date convenue est le 9 avril 2018 à 19h30.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.



Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9 **Communications du Maire des Adjoints**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire informe que la soirée des magistrats, Conseillers municipaux, secrétaires actuels et anciens aura lieu cette année à Jussy le jeudi 17 mai 2018 à 19h. Une invitation sera envoyée prochainement aux intéressés.

M. le Maire ajoute vouloir améliorer la communication entre l'Exécutif et le Conseil municipal par la création d'une « Newsletter » à usage interne. La 1^{ère} édition sera mise en ligne d'ici quelques jours.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe confirme que le concert Doolin aura lieu à la salle communale samedi 10 mars à 20h. Des affiches seront posées prochainement dans le village et un tous ménages sera envoyé à la population.

Elle indique également que le FIFDH aura, comme l'année précédente, deux projections sur la commune d'Anières. La première projection aura lieu le 12 mars au foyer de l'Hospice général avec dès 18h30 un buffet qui sera préparé par les résidents et la deuxième projection aura lieu le 16 mars à 19h avec une verrée offerte par la Commune.

Mme l'Adjointe ajoute que lors de la projection du 16 mars, l'artiste qui a déjà exposé à la galerie d'Anières présentera à nouveau quelques-unes de ses œuvres à la salle communale.

Il y aura également une projection du FIFDH à Presinge le jeudi 15 mars à 19h.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint informe qu'ils ont reçu de la part des TPG, les statistiques de l'utilisation des arrêts de bus. Il en ressort que l'arrêt le plus fréquenté est « Anières-Village » avec 65'834 montées, viennent ensuite les arrêts suivants : « Anières-Douane » avec 52'745 montées, « Marguerite » avec 31'399 montées, « Sous-Chevrens » avec 28'084 montées, « Courbes » avec 21'529 montées, « Anières-Foyer » avec 15'815 montées, « Nant-d'Aisy » avec 13'621 montées, « Anières-Chavannes » avec 12'573 montées, « Anières-Gravière » avec 11'690 montées, « Anières-Mairie » avec 4'928 montées, « Chevrens » avec 3'548 montées, « Courson » avec 1'323 montées et « Bassy » avec 867 montées. Ce qui représente un total de 263'956 montées.

M. l'Adjoint souhaite faire part de la réponse de M. le Conseiller d'Etat, M. Luc BARTHASSAT à la lettre ouverte qui avait été adressée par les 7 communes concernées par le stockage sécurisé des Mâchefers dans le canton de Genève.

Dans cette réponse, M. le Conseiller d'Etat rappelle, les enjeux, que les trois sites présentant les profils les plus favorables vont continuer à faire l'objet d'études géologiques. Il indique également



que les études pour des alternatives continuent et que le canton de Vaud a été approché pour évaluer des possibilités de stockage, mais que malheureusement cela n'est pas envisageable car ils doivent déjà accueillir les Mâchefers du Valais.

Le processus continue dès lors comme prévu, mais la commune d'Anières va continuer à soutenir les 3 communes (Collex-Bossy, Versoix et Satigny) qui ont été désignées pour accueillir potentiellement la décharge, afin de s'assurer que des études alternatives continuent.

M. l'Adjoint informe que la séance d'information pour le chauffage à distance aura lieu le 21 février 2018 à 19h à la salle des sociétés au Clos-les-Noyers. Toutes les personnes concernées ont été conviées.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

<p>Point 10 Questions écrites ou orales</p>

La parole n'étant pas demandée, la séance est levée à 21h01.

La Présidente du Conseil municipal : *C. Henkel* Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



Rapport de commission

COMMISSION : Sociale, Culture et Loisirs

Séance du 21 novembre 2017

Dans sa séance du 21 novembre 2017, la commission a traité des objets suivants :

A) Audition relative à : l'association Latma

Madame Maria Devenoge, la présidente nous a présenté le bilan de son projet qui consistait à venir en aide aux victimes du tremblement de terre en Equateur en 2016. Elle a mené à bien la livraison d'un container parti d'Anières en juin 2017, rempli d'habits et de jouets. Cette mission s'est avérée être beaucoup plus difficile que prévue. Toutefois, le matériel a été distribué aux familles dans différents villages à travers le pays. Grâce aux dons récoltés, dont le montant s'élevait à 24'000CHF, elle a pu acheter du matériel de construction pour rebâtir différents bâtiments d'utilité publique.

Madame Devenoge remercie la commune pour son soutien financier de 10'000 CHF et ajoute que les participants ont payé leurs frais de voyage.

b) Audition relative à : l'association Aquaverde proposée par Mme Hentsch.

Monsieur Pizer et Madame Girod, habitante d'Anières, sont venus présenter leur projet en Amazonie. Ils nous ont montré et expliqué que les Chinois opèrent une déforestation énorme en exploitant les territoires en Amazonie au Brésil et de ce fait en chassent les peuples indigènes. L'association les a déjà beaucoup aidé en replantant des centaines d'arbres et en soutenant quelques jeunes du peuple Surui en leur permettant d'acquérir une éducation en droit ou en agronomie afin qu'ils puissent faire valoir leur droit et qu'ils ne cèdent pas à quelques propositions financières malhonnêtes. Aujourd'hui, le peuple Surui aimerait créer une coopérative afin de développer le commerce local et l'artisanat. Cette coopérative leur permettrait de rester unis dans un projet commun. Pour cela il faudrait que les membres puissent investir la somme de 10'000 CHF pour créer cette coopérative, avoir un fond de départ et de fonctionnement. Comme ce peuple vit sur le mode du troc, il n'a pas d'argent. L'association Aquaverde demande donc une participation financière de la commune de 10'000 CHF sur 3 ans pour la création et le

fonctionnement de cette coopérative. La commission, après examen du projet, a accordé une aide ponctuelle de 10'000 CHF sur le budget 2017 en demandant que l'association revienne l'année prochaine pour faire un bilan et éventuellement renouveler l'aide.

C) Audition relative à l'association Projuventute, section « Les Mary Poppins ».

Mme Mirelle Babel et M. Gross nous ont présenté la formation des 180 Mary Poppins, des Aides Parentales qui viennent au domicile de l'enfant. Ces Aides Parentales sont des femmes dont les parcours professionnels ou de formation ont été très perturbés voir interrompus. Ces femmes sont inscrites dans un projet professionnel qui pourra déboucher sur les métiers de la petite enfance mais aussi sur d'autres métiers. Ces femmes font des stages et suivent beaucoup d'heures de formation. L'association demande une aide financière à la commune pour permettre à ces femmes de recevoir une formation plus adaptée à leur besoin et ainsi mieux pouvoir se réinsérer dans la vie économique.

La commission, après examen du projet, a accordé une aide ponctuelle de 5'000 CHF sur le budget 2018.

D) Audition relative à l'association ADN.

M. Marillier nous a présenté la toute jeune association ADN née en mai 2017. Elle s'occupe de recueillir 12 adolescents entre 16 et 20 ans qui sont en rupture scolaire à Genève. Dans le canton, il y a 650 jeunes dans ce cas. Pour l'instant, le département de l'instruction publique prête à l'association deux salles de l'Ecole de Culture Générale dont une des salles est une salle d'informatique. Les jeunes s'y rendent 4 jours par semaines de 8h à 16h. Ils sont entourés par 3 éducateurs et 1 référent. L'association leur permet de faire des stages diversifiés grâce à la création d'un réseau de petites entreprises privées qui leur permet de suivre des formations sur le développement personnel.

L'association ADN demande une aide financière pour engager des professionnels spécialisés selon les besoins des adolescents. La commission, après examen du projet, a accordé une aide ponctuelle de 10'000CHF sur le budget 2018.

E) Fête de l'Escalade :

Cette année, il n'y aura pas de tente « igloo » car la compagnie qui l'a installée l'année passée est en faillite et n'est donc pas en mesure de garantir un service à 100 %. La mairie a alors choisi d'installer une tente berbère fermée et chauffée.

L'Association des Parents d'Elèves assurera le cortège et le concours de déguisement comme l'année dernière.

F) Fête de Noël de l'école.

Faisant partie du gros projet Robin des Watts, cette année, l'école d'Anières a décidé de ne pas présenter un spectacle de Noël, mais de mettre sur pied un Marché de Noël. De plus, elle proposera une animation avec le Père Noël sous la forme d'une photo souvenir.

G) La Saint-Sylvestre des aînés aura lieu au restaurant « Côté Vignes ». Le patron Guillaume Wolf s'occupera de la décoration et de l'animation.

H) Divers :

· Il est rappelé la demande de Mme Hentsch et de M. Dechevrens pour l'attribution du mérite Aniérois à M. Serge Bianchini pour ses exploits en natation. Mme l'Adjointe soumettra cette proposition à l'Exécutif. Toutefois, nous avons eu des échanges sur le fait que le règlement d'attribution du Mérite Aniérois a été aboli et qu'il faudrait reparler du Mérite dans son ensemble.

⑩ Mme Alhanko-Bauer demande si la mairie peut soutenir la venue d'un conteur pour l'école ? Mme Benbassat répond par l'affirmative.

⑩ Mme Barbezat demande si sa proposition d'inviter Mme Théraulaz à venir lire des extraits de l'oeuvre de Mme Z'graggen a été retenue. Mme Benbassat répond que ce spectacle est prévu au programme 2018, mais il est toujours à l'état de projet.

⑩ Fête du 1er août : Mme Barbezat regrette la formule qui consiste à commencer la fête dès la mi-journée, car cela met Anières et Corsier en concurrence alors que l'on essaie de promouvoir un esprit CoHerAn. La remarque ne vaut que pour les activités de l'après-midi. Mme l'Adjointe transmettra ces remarques au Maire.

⑩ L'association Cerebral a fait part de la nécessité d'acquérir la somme de 21'000 CHF pour l'organisation de leur camp de Pâques. Après examen du projet, la commission a accordé une aide ponctuelle de 5'000 CHF sur les comptes de 2018.

⑩ Ethan Chatellard, aniérois de 20ans et joueur de hockey au Genève-Servette, a approché Mme Florence Pulido pour demander une subvention de la commune afin soutenir son équipe de 2ème ligue qui n'a pas de sponsors. Un courrier officiel devra être envoyé à la mairie pour entrer en discussion.

Anita Pordes

Rapporteuse de la commission



Commune d'Anières

COMMISSION : ad hoc PDCoM
Séance du : 18 décembre 2017

Rapport de la séance du 18 décembre 2017

Présent(e)s : Monsieur Jean-Marc THIERRIN, préside la séance
Madame Denyse BARBEZAT-FORNI
Madame Elizabeth BERY
Madame Claudine HENTSCH
Monsieur Jérôme JACQUIER
Madame Florence PULIDO

Assistent : Monsieur Antoine BARDE, Maire
Madame Chantal BORDIER
Madame Anne BOSSHARD
Monsieur Mathieu DARDEL
Monsieur Benoît ZIEGLER
Madame Michèle TRANDA-PITTION

Excusée : Madame Caroline BENBASSAT, adjointe

Ordre du jour

1. Approbation du projet de procès-verbal du lundi 6 novembre 2017.
2. Etat des échanges avec le canton par Madame Michèle Tranda-Pittion.
3. Thème de la mobilité par Monsieur Benoît Ziegler.
4. Planning des séances 1^{er} semestre 2018.
5. Divers.

1. Approbation du projet de procès-verbal du lundi 6 novembre 2017.

Après quelques modifications le procès-verbal est accepté.

2. Etat des échanges avec le canton par Madame Tranda-Pittion

Il est exposé le résumé des échanges qui ont eu lieu avec le canton lors de plusieurs séances aux mois de novembre et décembre 2017.

Ces séances se sont avérées être très constructives, le dialogue est ouvert et les services pourront être sollicités en cas de besoin. Le canton a mieux compris la démarche de la commune, à savoir une première étape rapide (*masterplan*), suivie par une deuxième plus approfondie, qui consisteront les divers éléments (PDCoM).

Les mandataires ont évoqué les grands enjeux pour Anières : la croissance, dont il faut prévoir les différentes étapes afin qu'elle ne se fasse pas en une seule fois ; les enjeux en matière d'urbanisation pour le centre ; la densification ; la mobilité et le lien à la campagne. Les questions d'intercommunalité et de concertation ont également été expliquées.

Le canton a également rappelé le juste niveau de précision du PDCoM, qui doit pouvoir rester valable pour un minimum de 10 ans, il ne doit donc pas être trop précis. Il est rappelé que le PDCoM engage les autorités vis-à-vis de sa population, il ne doit donc contenir que les éléments faisables.

Les services de l'agriculture et de l'environnement ont attiré l'attention des mandataires sur l'importance du PDCoM pour les espaces de « campagne ». Celle-ci sert à de multiples usages et doit faire l'objet d'un projet.

Concernant l'urbanisation et l'environnement, les mandataires se sont mis d'accord avec l'Office de l'urbanisme pour retourner les voir une fois le travail plus avancé sur la question de la densification du jardin habité et sur les potentiels pour des accès sur la route d'Hermance identifiés.

En conclusion le PDCOM n'est intéressant que dans la mesure où la commune conserve une marge de manœuvre. S'il ne s'agissait que d'appliquer la loi, il ne serait pas nécessaire de tout répéter dans ce document, qui perdrait ainsi son caractère stratégique.

La présentation est suivie par les quatre projets suivants, issus du *masterplan*. *Quatre projets pour passer du masterplan au PDCOM* :

(1) La campagne aniéroise

Ce projet vise à articuler l'agriculture, la viticulture, la nature, les loisirs et la mobilité douce.

(2) Le jardin habité

Il s'agira de protéger et densifier le jardin habité. Ce projet inclut des questions d'urbanisation, mobilité et nature, ainsi que la question de l'imperméabilisation des sols.

(3) Le Village d'Anières

Ce projet inclura les espaces publics, la mobilité douce et le paysage, ainsi que les questions de stationnement. Il prendra en compte tout le village, jusqu'au débarcadère. On retrouve ici l'objectif du *masterplan*, qui vise à rendre au village sa valeur d'usage.

(4) Les réseaux

Il s'agit de regrouper les questions de mobilité, paysage, patrimoine, de réfléchir aux éléments qui sont mis en lien.

3. Thème de la mobilité par Monsieur Benoît Ziegler

Certaines grandes orientations en matière de mobilité sont inscrites dans les planifications territoriales à l'échelle transfrontalière et cantonale.

- Une desserte rapide du territoire par le réseau autoroutier.
- La grande liaison Thonon-Genève
- Le niveau de desserte du littoral constitue le troisième niveau.

Le but de cette hiérarchie est de favoriser l'utilisation du réseau routier supérieur.

En matière de transports publics, il y a également une hiérarchie de plusieurs types de fonctions.

- Le réseau ferroviaire,
- Les lignes de bus classique
- La ligne de rabattement (B)

La séance avec le canton (DGT) a été constructive et permet de prendre des orientations positives :

- Possibilité de faire des propositions concernant l'évolution du réseau Transports Publics.
- Rappel d'enjeux régionaux concernant l'exploitation des lignes TP.
- Forte recommandation de travailler à l'échelle intercommunale, notamment pour les réseaux de modes doux.
- Réseau cyclable : forte recommandation d'équiper les réseaux routiers d'aménagements cyclables.
- Accès aux réseaux routiers : nécessité de mutualiser les accès
- Stationnement : un PDCOM est le bon endroit pour développer une politique communale de stationnement. La commune peut donc faire ses propositions, notamment en matière de parkings mutualisés.

4. Planning des séances 1^{er} semestre 2018

Les dates des prochaines séances sont les suivantes :

- Jeudi 8 février à 19 :30
- Mardi 13 mars à 19 :30
- Lundi 7 mai à 19 :30
- Mardi 29 mai (date en réserve)

5. Divers

Pas de divers.

Jean-Marc Thierrin président.



Commune d'Anières

COMMISSION : ad hoc PDCom
Séance du : 18 décembre 2017

Rapport de la séance du 18 décembre 2017

Présent(e)s : Monsieur Jean-Marc THIERRIN, préside la séance
Madame Denyse BARBEZAT-FORNI
Madame Elizabeth BERY
Madame Claudine HENTSCH
Monsieur Jérôme JACQUIER
Madame Florence PULIDO

Assistent : Monsieur Antoine BARDE, Maire
Madame Chantal BORDIER
Madame Anne BOSSHARD
Monsieur Mathieu DARDEL
Monsieur Benoît ZIEGLER
Madame Michèle TRANDA-PITTION

Excusée : Madame Caroline BENBASSAT, adjointe

Ordre du jour

1. Approbation du projet de procès-verbal du lundi 6 novembre 2017.
2. Etat des échanges avec le canton par Madame Michèle Tranda-Pittion.
3. Thème de la mobilité par Monsieur Benoît Ziegler.
4. Planning des séances 1^{er} semestre 2018.
5. Divers.

1. Approbation du projet de procès-verbal du lundi 6 novembre 2017.

Après quelques modifications le procès-verbal est accepté.

2. Etat des échanges avec le canton par Madame Tranda-Pittion

Il est exposé le résumé des échanges qui ont eu lieu avec le canton lors de plusieurs séances aux mois de novembre et décembre 2017.

Ces séances se sont avérées être très constructives, le dialogue est ouvert et les services pourront être sollicités en cas de besoin. Le canton a mieux compris la démarche de la commune, à savoir une première étape rapide (*masterplan*), suivie par une deuxième plus approfondie, qui consisteront les divers éléments (PDCom).

Les mandataires ont évoqué les grands enjeux pour Anières : la croissance, dont il faut prévoir les différentes étapes afin qu'elle ne se fasse pas en une seule fois ; les enjeux en matière d'urbanisation pour le centre ; la densification ; la mobilité et le lien à la campagne. Les questions d'intercommunalité et de concertation ont également été expliquées.

Le canton a également rappelé le juste niveau de précision du PDCom, qui doit pouvoir rester valable pour un minimum de 10 ans, il ne doit donc pas être trop précis. Il est rappelé que le PDCom engage les autorités vis-à-vis de sa population, il ne doit donc contenir que les éléments faisables.

Les services de l'agriculture et de l'environnement ont attiré l'attention des mandataires sur l'importance du PDCom pour les espaces de « campagne ». Celle-ci sert à de multiples usages et doit faire l'objet d'un projet.

Concernant l'urbanisation et l'environnement, les mandataires se sont mis d'accord avec l'Office de l'urbanisme pour retourner les voir une fois le travail plus avancé sur la question de la densification du jardin habité et sur les potentiels pour des accès sur la route d'Hermance identifiés.

En conclusion le PDCom n'est intéressant que dans la mesure où la commune conserve une marge de manœuvre. S'il ne s'agissait que d'appliquer la loi, il ne serait pas nécessaire de tout répéter dans ce document, qui perdrait ainsi son caractère stratégique.

La présentation est suivie par les quatre projets suivants, issus du *masterplan*. *Quatre projets pour passer du masterplan au PDCom* :

(1) La campagne aniéroise

Ce projet vise à articuler l'agriculture, la viticulture, la nature, les loisirs et la mobilité douce.

(2) Le jardin habité

Il s'agira de protéger et densifier le jardin habité. Ce projet inclut des questions d'urbanisation, mobilité et nature, ainsi que la question de l'imperméabilisation des sols.

(3) Le Village d'Anières

Ce projet inclura les espaces publics, la mobilité douce et le paysage, ainsi que les questions de stationnement. Il prendra en compte tout le village, jusqu'au débarcadère. On retrouve ici l'objectif du *masterplan*, qui vise à rendre au village sa valeur d'usage.

(4) Les réseaux

Il s'agit de regrouper les questions de mobilité, paysage, patrimoine, de réfléchir aux éléments qui sont mis en lien.

3. Thème de la mobilité par Monsieur Benoît Ziegler

Certaines grandes orientations en matière de mobilité sont inscrites dans les planifications territoriales à l'échelle transfrontalière et cantonale.

- Une desserte rapide du territoire par le réseau autoroutier.
- La grande liaison Thonon-Genève
- Le niveau de desserte du littoral constitue le troisième niveau.

Le but de cette hiérarchie est de favoriser l'utilisation du réseau routier supérieur.

En matière de transports publics, il y a également une hiérarchie de plusieurs types de fonctions.

- Le réseau ferroviaire,
- Les lignes de bus classique
- La ligne de rabattement (B)

La séance avec le canton (DGT) a été constructive et permet de prendre des orientations positives :

- Possibilité de faire des propositions concernant l'évolution du réseau Transports Publics.
- Rappel d'enjeux régionaux concernant l'exploitation des lignes TP.
- Forte recommandation de travailler à l'échelle intercommunale, notamment pour les réseaux de modes doux.
- Réseau cyclable : forte recommandation d'équiper les réseaux routiers d'aménagements cyclables.
- Accès aux réseaux routiers : nécessité de mutualiser les accès
- Stationnement : un PDCom est le bon endroit pour développer une politique communale de stationnement. La commune peut donc faire ses propositions, notamment en matière de parkings mutualisés.

4. Planning des séances 1^{er} semestre 2018

Les dates des prochaines séances sont les suivantes :

- Jeudi 8 février à 19 :30
- Mardi 13 mars à 19 :30
- Lundi 7 mai à 19 :30
- Mardi 29 mai (date en réserve)

5. Divers

Pas de divers.

Jean-Marc Thierrin président.



Commune d'Anières

COMMISSION : Finances

Séance du : mardi 30 janvier 2018

Lors de sa séance du 30 janvier 2018, la commission a abordé la question du budget relatif aux subventions destinées à l'aide sociale en Suisse et à l'étranger de la commune d'Anières.

Pour rappel, l'aide humanitaire en Suisse et à l'étranger repose actuellement sur les règlements suivants :

- LC 02 520 : règlement du fonds « Aide sociale en Suisse »
- LC 02 521 : règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide en Suisse de la commune d'Anières
- LC 02 590 : règlement du fonds « Aide humanitaire »
- LC 02 591 : règlement relatif à l'octroi de subventions destinées à des associations d'aide à l'étranger de la commune d'Anières

Il a été précisé que ces règlements ne répondent plus, ou seulement partiellement, aux nouvelles directives comptables harmonisées (MCH 2), notamment que les nouvelles règles comptables ne permettent pas le report d'année en année. Tout au plus serait-il possible de faire une provision pour charge différée en faveur d'une association en particulier pour l'année suivante.

De plus, il a été relevé que les subventions octroyées dans le cadre du budget 2018 dépassent le 0.7 % prévu réglementairement.

Il a enfin été relevé que l'abrogation de ces règlements permettra une plus grande latitude à la commission Sociale, culture et loisirs dans le cadre du budget de fonctionnement, et de pouvoir ainsi dépasser le 0.7 %, qui deviendrait dès lors le taux minimum. La possibilité de voter un crédit budgétaire supplémentaire demeure dans tous les cas, si clause d'urgence ou si le budget alloué était épuisé en cours d'exercice.

La commission Finances a préavisé favorablement et à l'unanimité l'abrogation de ces règlements qui font l'objet des délibérations N° 2015-2020 - D 074 et N° 2015-2020 - D 075 soumises aux votes ce jour par le Conseil municipal.

Pierre LINGJAERDE
Président de la commission des finances

République et canton de Genève

Commune d'Anières

COMMISSION : ASSAINISSEMENT, ROUTES, SECURITE,
DEVELOPPEMENT DURABLE

Séance du : 6.2.2018

Concernant le préavis sur la délibération N^{os} 2015-2020 – D 076:

La commission est informée sur le nombre important des places de stationnement qui vont être supprimées de manière définitive ou transitoire en relation avec les différents projets de rénovation et construction en cours d'étude.

Les commissaires ont préavisé favorablement et à l'unanimité un crédit d'étude d'un montant de 35'000 CHF pour ce parking provisoire de 30 à 50 places.

Concernant le préavis sur la délibération N^{os} 2015-2020 – D 077:

La commission a auditionné pour la deuxième fois M. Stucki qui, sur mandat de la commune, est chargé de l'étude de faisabilité d'une navette lacustre entre Anières et Versoix-Bourg. A cette occasion M. Stucki a félicité la commune pour ce projet innovateur.

Le trajet Anières-Versoix-Bourg est choisi pour la proximité des lignes de bus U et V et le Léman Express. C'est aussi le trajet le plus court parmi ceux étudiés, 13 min.

En cas de forte bise un axe de dégagement sur Bellevue est prévu.

La ligne sera assurée par la CGN qui est la seule compagnie à avoir une concession OFT et son exploitation n'est donc pas soumise aux règles d'appel d'offre aux marchés publics.

La CGN exige une période de test d'au moins deux ans.

Il est prévu 3 traversées le matin et 4 traversées le soir, les jours ouvrables.

La CGN demande à ce qu'un abri soit installé aux abords du port.

Les tarifs **encore provisoires** selon négociation avec la CGN sont les suivants:

Pour un abonnement annuel navette uniquement : 1800 CHF

Pour un abonnement annuel combiné navette et UNIRESO10 : 2030 CHF



Commune d'Anières

RAPPORT

COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Séance du : Jeudi 8 février 2018

Dans sa séance du jeudi 8 février 2018, la commission a traité des objets suivants :

Dossier LEOPARD SA. Tableau de mutation No 10/2011 des 6, 12 et 15 mai 2014.

Parcelles N^{os} 5035, 6269/RF 25 Bassy 8-10.

Après discussion la commission préavise favorablement de constituer la parcelle N^o 5035/RF 25 en dépendance de la parcelle N^o 6271/RF 25 et de transférer les droits à bâtir de la parcelle N^o 5035/RF 25 à la parcelle N^o 6269/RF 25 qui disposera d'un total de 359m² de droit à bâtir, parcelles situées 8-10 chemin de Bassy Anières.

Ce préavis fait l'objet de la délibération N^o 2015-2020 - D 078 présentée ce jour au Conseil municipal.

Alexandre SOUCAS
Président